



# NOTE INTERNE

Le 06/03/2024, Saint-André-lez-Lille

## Délai demande régularisation heures Kélio

Chers salariés,

A partir du 1<sup>er</sup> mars, en cas de demandes de régularisation horaires sur Kélio, les demandes devront être fait soit directement sur votre espace personnel Kelio ou par votre manager dans un délai maximum de 1 mois suivant la journée à modifier.

Si votre demande intervient plus d'un mois après la date de la journée concernées, elle ne pourra plus être prise en compte.

Cette règle a pour but d'éviter des demandes de régularisation trop tardive et qui perturbent donc les plannings.

Merci pour votre compréhension.

La direction de l'association

  
**Association C.A.P**  
12, Place du Général de Gaulle  
59350 Saint André Lez Lille - Tél. : 03 20 40 66 05  
Mail : [direction@cap-saintandre.fr](mailto:direction@cap-saintandre.fr)  
Siret 581 953 249 00038 - APE 9329Z